

Montpellier, le 18 décembre 2017



Madame le Recteur

Objet : Recrutement sur Postes à Exigences Particulières pour les classes dédoublées

Madame le Recteur,

Le SE-Unsa, le SNUipp et SUD Education ont pris connaissance de la circulaire départementale de l'Hérault concernant le recrutement sur Postes à Exigences Particulières (PEP) pour les classes dédoublées à la rentrée 2018. Nos organisations sont très étonnées de cette décision d'étiqueter ces postes et ont déposé une alerte sociale afin d'être reçues par le DASEN de l'Hérault. Après notre rencontre le lundi 18 décembre à 9h30, il apparaît que le choix d'étiqueter ces postes relève d'une décision de votre part. Nos organisations vous demandent expressément de revenir sur ce choix, pour les raisons suivantes :

- Ce sont des postes d'adjoints classiques (avec effectif réduit), **tout enseignant doit pouvoir les occuper sans passer par une sélection préalable**. Si la logique est de prêter une attention particulière à ces postes, il serait préférable de former les enseignants concernés plutôt que de les sélectionner à l'entrée.
- **Transformer ces postes en PEP nécessiterait de fermer des postes « classiques » dans les écoles concernées**, ce qui pénaliserait de nombreux enseignants, rendrait extrêmement complexes les opérations de carte scolaire et verrouillerait le mouvement des personnels.
- **Cette décision n'est pas conforme à la note de service n°2017-168**, publiée au B.O spécial n°2 du 9 novembre 2017, qui cadre nationalement la mobilité des enseignants. La partie III.2.2.1 liste précisément les postes pouvant être classés comme PEP, les classes dédoublées n'en font pas partie.
- **L'article 2 du décret n°89-122 stipule que la répartition des classes entre les adjoints d'une école est une prérogative du directeur et du conseil de maîtres**. Recruter les enseignants des classes dédoublées sur PEP empêche les directeurs et conseils de maîtres d'exercer ce droit.
- Lors du groupe de travail du 21 novembre 2017, les organisations syndicales ont été consultées à ce sujet et étaient largement d'accord pour refuser cette hypothèse. **Nous nous étonnons de constater le peu d'importance donnée au dialogue social dans notre département...**

Nos organisations vous demandent donc une audience rapide pour évoquer les problèmes soulevés par cette circulaire. Problèmes qui n'ont pas trouvé de réponses lors de l'entrevue dans le cadre de l'alerte sociale. Nous vous prions de croire, Madame le Recteur, que nos demandes sont motivées par notre attachement à un Service Public d'Éducation de qualité.

Les secrétaires départementaux de Sud-Education, SE-Unsa, Snuipp-Fsu